

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Ville du Bouscat

www.mairie-le-bouscat.fr



Préambule

Depuis la rentrée de septembre 2017, l'organisation du temps scolaire a été modifiée après une large concertation des familles, des équipes de l'éducation nationale, des agents de la collectivité et de ses partenaires.

Cette évolution vers une semaine de 4 jours s'organise selon un emploi du temps articulant temps scolaire, activités pédagogiques complémentaires, accueil périscolaire et temps méridien. Un large choix de propositions municipales ou associatives sur le territoire offre aux enfants bouscatais un véritable temps de plaisir et de développement le mercredi, axé sur les loisirs.

Les principales caractéristiques du projet éducatif de territoire ci-après, sont :

- le respect de l'enfant, de son temps de repos et de son rythme d'apprentissage
- la proposition pour chaque enfant d'un parcours éducatif cohérent et de qualité
- la prise en charge des enfants (sécurité, apprentissage, complémentarité avec les projets existants, aide à l'évolution et à la construction de l'enfant, découverte, ...)
- le pilotage du projet par les membres du forum de l'éducation
- la synergie des différents acteurs
- l'évaluation continue pour opérer d'éventuelles actions correctives

I. Présentation de la ville

Sur une superficie de 528 hectares, avec une densité relativement élevée de 23 715 habitants¹, Le Bouscat associe cadre et qualité de vie, modernité et tradition de l'habitat et privilège, dans un paysage urbain préservé, convivialité et identité d'une commune à taille humaine auxquelles sont très attachés ses habitants.

Située dans le quadrant nord-ouest de l'agglomération, à proximité immédiate de Bordeaux, le Bouscat a su préserver son paysage urbain. Le Plan Local d'Urbanisme limite ainsi la hauteur des constructions, les espaces naturels ouverts au public sont nombreux et se sont développés dans chaque quartier avec notamment la valorisation récente du Bois du Bouscat (5 hectares).

Le fleurissement des rues et avenues bouscataises, des places et rond-points ainsi qu'une réglementation de l'affichage confirme ce souci permanent de privilégier le cadre de vie des habitants.

II. Atouts et contraintes du territoire

De nombreux atouts caractérisent Le Bouscat et permettent de proposer aux enfants de la commune des prestations de qualité. Ce sont des leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- la Ville est en milieu urbain avec une facilité de transports et une proximité des équipements et services
- le tissu associatif est important, plus d'une centaine d'associations présente sur la commune et il existe un fort maillage associatif sur l'ensemble du territoire.
- la mise en réseau des partenaires facilite les échanges, via la Convention Territoriale Globale (CTG), la convention territoriale intercommunale, le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et l'Agenda 21, acte 2.
- le Forum de l'Éducation est l'instance porteuse permettant la cohérence éducative sur les différents temps de l'enfant
- les nombreux équipements sportifs et culturels sur la commune et dans l'environnement proche (Métropole de Bordeaux) permettent de proposer des activités variées (salle de spectacle, médiathèque, équipements sportifs tels que la piscine, les terrains de foot et rugby, le dojo, accueils de loisirs ...)
- présents dans chaque quartier de la ville, les cinq parcs municipaux et le Bois du Bouscat facilitent la découverte et la sensibilisation à la préservation de la nature en ville, ils offrent une nature de proximité jouant un rôle dans l'apprentissage des enfants et leur rapport avec la nature.
- la présence d'un Agenda 21 et d'une véritable politique de développement durable sur la commune, en direction notamment des enfants et directement en lien avec l'Éducation nationale et les enseignants
- une volonté politique forte visant à permettre à chaque enfant de la ville d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et à leur donner les mêmes chances
- des personnels permanents de la collectivité formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité.
- une pratique d'actions transversales des services municipaux autour de thématiques et d'actions ponctuelles et récurrentes ; une communication entre les services qui facilite le maillage et la connaissance des publics ; des projets pédagogiques développés par les structures depuis de longues

¹ Dernier recensement INSEE de la population datant de 2015

années.

- des intentions éducatives communes et partagées dans la complémentarité des spécificités de chacun.

III. Offre existante

a. *Actions déjà menées sur le temps scolaire*

Durant le temps scolaire, la Ville met à disposition des intervenants du milieu sportif, de la médiathèque ou encore de la Police Municipale (Attestation de Première Éducation à la Route).

b. *Actions déjà menées sur la pause méridienne*

Tous les jours, durant la pause de midi, les éducateurs sportifs prennent en charge un groupe d'enfants dans les écoles élémentaires publiques de la ville pour leur faire découvrir diverses activités sportives, dans le cadre des écoles multisports.

Par rotations tout au long de l'année, un intervenant professionnel met en place des projets musicaux sur toutes les écoles élémentaires.

c. *Actions déjà menées sur le temps périscolaire*

Activités périscolaires existantes sur le territoire :

Les enfants sont accueillis en accueil périscolaire dans chaque école maternelle et élémentaire de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

École maternelle	Nombre d'agrément	Nombre d'enfants inscrits sur l'année
Centre	70	140
Chenille Verte	50	117
Ermitage	60	107
Jean-Jaurès	50	123
Lafon-Féline	50	97
		584

École élémentaire	Nombre d'agrément	Nombre d'enfants inscrits sur l'année
Centre 1	98	240
Centre 2	98	225
Jean-Jaurès	98	219
Lafon-Féline	70	172
		856

Activités extra-scolaires existantes sur le territoire :

Dans le cadre de sa politique municipale en faveur de la jeunesse, la ville du Bouscat, grâce à son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, propose aux familles divers accueils de loisirs agréés, structurés en fonction de l'âge des enfants. Des ALSH associatifs complètent cette offre.

Accueil de loisirs	Nombre d'agrément	Nombre d'enfants inscrits sur l'année scolaire
La Chêneraie, pour les 3/6 ans	120	369
La Chêneraie, pour les 6/9 ans	120	515
Les Ecus, pour les 10/12 ans	35	180
Jean Jaurès 3/6 ans	88	270
Jean Jaurès 6/9 ans	72	227
Association Le Carrousel	54	?
Association Ricochet	55	29

Chaque accueil de loisirs fonctionne avec un directeur sur site. Les liens et la transversalité entre les centres sont assurés par un coordinateur.

Les accueils de loisirs reçoivent les enfants les mercredis et vacances scolaires. A partir d'un projet pédagogique adapté à l'âge des enfants, les animateurs organisent des activités, des ateliers, des sorties et des camps. Ces projets se construisent autour d'axes essentiels comme la vie en collectivité, l'accès à la culture, la sensibilisation à l'environnement ou au handicap. Ils proposent des courts et moyens séjours pendant les vacances (parcs de loisirs, kayacs, équitation, surf, ...) adaptés aux âges des enfants.

Les mercredis, les activités proposent aux enfants des parcours culturels, sportifs ou de sensibilisation au développement durable avec pour levier commun la citoyenneté.

D'autres activités sont également proposées aux enfants:

- Un accompagnement à la scolarité sous deux formes :
 - les projets CLAS assurés par deux associations (Ricochet et LE CARROUSEL en lien avec le Secours Catholique) agréées par le Conseil Départemental de la Gironde et la Caisse d'Allocations Familiales, à destination des enfants d'écoles élémentaires qui s'inscrivent.
 - les études surveillées, financées par la mairie et assurées par les enseignants des écoles publiques volontaires, permettent d'accompagner les élèves en difficulté signalés par ces derniers
- L'école de musique
- De nombreuses activités culturelles à la maison de la vie éco citoyenne (médiathèque)
- Les accueils de loisirs associatifs (Le Carrousel, Ricochet, Les scouts et guides de France)
- Les vacances sportives
- Les clubs de l'Union Sportive Bouscataise (USB)
- Les cours de langues
- Les ateliers et la ludothèque de l'association Ricochet
- L'ensemble des activités proposées dans le cadre des associations sportives et culturelles
- Les cours de danse et théâtre du Patronage laïque des écoles
- Les ateliers de l'association "Couleurs et Loisirs"
- Les ateliers de l'association "Les fines lames du Médoc"

IV. Périmètre et public concerné par le PEDT

Les neuf écoles publiques de la commune sont concernées par le Projet Éducatif de Territoire, à savoir, cinq écoles maternelles et quatre écoles élémentaires.

5 écoles maternelles :

Ecole maternelle	Adresse	Nombre d'élèves
Centre	15, place Roosevelt	146 élèves
Jean-Jaurès	2, rue Edouard Branly	146 élèves
Lafon-Féline	12, rue Camille Maumeey	139 élèves
Ermitage	130, avenue du Président Robert Shuman	120 élèves
Chenille Verte	74, avenue du Président Kennedy	136 élèves
TOTAL		687 élèves

4 écoles élémentaires :

Ecole élémentaire	Adresse	Nombre d'élèves
Centre 1	24, rue Caudol	265 élèves
Centre 2	40, rue Georges Lafont	260 élèves
Jean-Jaurès	2, rue Edouard Branly	259 élèves
Lafon Féline	24, rue Lakanal	256 élèves
TOTAL		1040 élèves

Comme présentés plus haut, les accueils périscolaires associés à ces écoles entrent dans ce périmètre.

Les ALSH municipaux et associatifs le sont également au titre de leur labélisation « plan mercredi ».

V. Un travail en concertation ancré

L'expérience de la réforme des rythmes scolaires de 2014 à 2017 a consolidé le travail en partenariat sur le territoire autour de l'enfant. La cohérence éducative n'est possible que par la concertation, l'implication et l'association des enseignants, des parents, des enfants, des partenaires, des services, ...

Les partenaires institutionnels :

- Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
- DDCS
- CAF
- Conseil Départemental de la Gironde

Les partenaires associatifs :

- USB (Union Sportive Bouscataise)
- Couleurs et Loisirs
- ASEC
- Patronage des écoles laïques du Bouscat

Les acteurs du projet :

- Direction des écoles
- Enseignants
- Parents d'élèves
- Services de la mairie (accueils de loisirs et périscolaires, service des sports, piscine, médiathèque, école de musique, service culturel, pôle développement durable, service espaces verts, pôle séniors, Bureau Information Jeunesse, Police Municipale, ...)
- Les partenaires associatifs

B. Contenu du PEDT

I. Objectifs éducatifs

Objectifs éducatifs du PEDT :

- L'épanouissement individuel de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins
- L'accès à toutes les découvertes, sans compétition
- L'apprentissage à la vie collective et citoyenne, le respect et l'écoute de l'autre
- La prise en compte des enjeux du développement durable
- L'accès aux pratiques culturelles et sportives
- La compréhension du monde
- La découverte de jeux de société
- Le gain d'autonomie, la motivation et l'engagement pour jouer sans l'aide de l'adulte
- La socialisation, la confiance en soi
- Le travail sur la mobilité, le repérage dans l'espace, la motricité, l'adresse, l'aspect créatif....
- L'apprentissage et l'évolution de l'enfant par la manipulation et l'expérimentation
- Une relation de confiance et constructive entre les parents et les partenaires du PEDT

Chaque structure décline ce présent projet par des projets pédagogiques qui prennent en compte la globalité de la journée et de la semaine de l'enfant dans un souci de respect de son rythme de vie. Ainsi les accueils périscolaires offrent à l'enfant qui le souhaitent un temps sans sollicitation, de jeu et de découverte favorisant la transition entre école et maison. Le temps méridien est un temps de relâche et de restauration essentiel à ses besoins physiologiques.

Le mercredi favorise la découverte d'activités variées et choisies par l'enfant tout en alternant activités animées, mise à disposition de jeux et sorties. Les accueils périscolaires municipaux proposent trois modalités qui permettent de répondre au plus près des besoins des familles : Matin avec repas, après-midi sans repas et journée complète. Sur les structures associatives, les enfants peuvent également fréquenter à la journée ou à la demi-journée.

Ces modalités d'accueil garantissent la proposition de parcours éducatifs au sein des structures périscolaires et permet aux enfants la pratique d'activités associatives ou de se reposer à la maison lorsque l'organisation familiale le permet.

L'inclusion des enfants en situation de handicap dans toutes les activités périscolaires et extrascolaires est une volonté forte sur le territoire. La mise en place d'un protocole d'accueil permettant de définir l'adaptation de besoins spécifiques humains et matériels, d'accompagner au mieux les familles et de réajuster les pratiques renforcera cette volonté.

II. Organisation du temps scolaire

	7h30 - 8h30	8h30 - 11h30	11h30-13h30	13h30 - 16h30	16h30-18h30
LUNDI	Accueil périscolaire	Temps de classe	APC - Pause méridienne	Temps de classe	Accueil périscolaire
MARDI	Accueil périscolaire	Temps de classe	APC - Pause méridienne	Temps de classe	Accueil périscolaire
MERCREDI	Activités périscolaires « plan mercredi »				
JEUDI	Accueil périscolaire	Temps de classe	APC - Pause méridienne	Temps de classe	Accueil périscolaire
VENDREDI	Accueil périscolaire	Temps de classe	APC - Pause méridienne	Temps de classe	Accueil périscolaire

L'organisation de l'articulation de ses temps est réfléchi, définie et réajustée lors d'échanges réguliers entre le(la) responsable d'accueil périscolaire et le(la) directeur(rice) de l'école. Elle garantit la sécurité des enfants lors la passation des responsabilités. Les rencontres régulières permettent également d'échanger sur les règles de vie communes au sein des établissements et ce, dans un objectif de continuité éducative. Cette réflexion permet une prise en charge de l'enfant dans sa globalité.

III. Modalités d'organisation des activités

a. *Informations pratiques.*

Les structures municipales :

Modalités d'inscription aux activités périscolaires :

- Une inscription est obligatoire auprès du Pôle Jeunesse de la mairie du Bouscat. Cette inscription est valable pour l'année.
- Les inscriptions scolaires en cours d'année ouvriront droit à l'inscription aux activités périscolaires sous conditions de respect des conditions d'accueil telles que prévues dans le règlement intérieur des activités péri et extra scolaires.
- la réservation des mercredis est obligatoire

Modalités d'information des familles :

- Réunions d'information à destination des familles, dans les écoles et les ALSH
- affichages sur sites
- site internet de la ville avec mise en ligne des plannings d'activités des mercredis.

Règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires

Le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires est consultable sur le site internet de la ville. Il est remis lors de chaque inscription. L'ensemble des règles et comportements à observer y est indiqué.

Tarifs

Afin de promouvoir l'accessibilité de l'ensemble des activités pour tous les enfants, les tarifs des activités de la Ville du Bouscat sont votés en fonction du quotient familial.

Tout comme les structures municipales, les modalités d'inscription et de fréquentation des accueils périscolaires associatifs sont organisées de manière à répondre à l'objectif d'accès à tous. Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial.

IV. Fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires municipaux

a. *Coordination des APS*

Le temps d'une journée étant découpé en plusieurs séquences, il paraît important de fonctionner ainsi de manière à garantir une cohérence sur la journée.

Ainsi, sur chaque école, il y aura un interlocuteur pour le temps scolaire, le directeur de l'école, et un interlocuteur pour les temps périscolaires, le responsable de l'APS

Un coordinateur des APS est également désigné, il coordonne et gère l'ensemble des APS sur toutes les écoles maternelles et élémentaires.

o Il est responsable de la coordination, du portage et de l'organisation générale des APS vis-à-vis des familles, des élus et des partenaires.

o Il conçoit les supports de communication et d'information à destination des parents, en lien avec le service communication

o Il est garant de la qualité éducative des projets. Est garant de la qualité des animations proposées, de la sécurité des biens et des personnes accueillies

o Il définit et organise le projet de formation

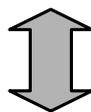
o Il coordonne les référents périscolaires sur site et les intervenants; s'assure que leurs actions sont cohérentes avec les principes et les intentions éducatives définies par le PEDT

o Il joue le rôle d'interface entre tous les acteurs éducatifs et les structures. Assure le lien avec les partenaires (*relation avec les enseignants, les parents et animateurs*) : travaille à l'établissement de relations durables avec les différents partenaires et travaille en partenariat avec les autres services de la collectivité

o Il est en charge de la gestion du budget dévolu au service et à chaque structure.

o il est garant d'une démarche d'évaluation partagée, participation au Forum de l'éducation et animation des différentes réunions bilan et évaluation (*bilan régulier et annuel, traitement des questionnements des parents, intervenants, formule des préconisations auprès des élus pour réorientations éventuelles, ...*)

Un coordinateur des ALSH assure ces missions les mercredis.



Un (une) Responsable Périscolaire sur chaque site :

o Assure une mission de proximité et Logistique - Gestion du quotidien (*gestion des listes d'enfants, gestion des appels aux familles, gestion des imprévus sur le moment, vérification du bon déroulement des activités*)

o Est le relais de la politique éducative de la ville auprès des enseignants et des parents et constitue un interlocuteur privilégié. Assure le dialogue et l'accueil des familles (*recueil des informations, des questionnements, des éventuels problèmes rencontrés sur place, assure les relations régulières avec les enseignants*)

o Assure les échanges avec les équipes pédagogiques

o Accompagne les personnels municipaux, ATSEM en étant aide et support

o Participe au suivi et à l'évaluation des dispositifs

o Assure un lien permanent avec le coordonnateur des APS

L'encadrement:

La commune respecte les différents taux d'encadrement ainsi que les conditions de qualification des personnels encadrant et des responsables des structures

Chaque structure dispose d'une équipe fixe à l'année. Les animateurs interviennent sur les temps périscolaires et méridiens des écoles et les mercredis sur les ALSH. Cette organisation du temps de travail permet de conserver les repères pour les familles et les enfants. Sur les accueils périscolaires des écoles maternelles, les ATSEM font partie intégrante des équipes d'animation renforçant le besoin de repères des enfants de moins de 6 ans. Elles connaissent les enfants, c'est un point important pour l'organisation et le déroulement des activités. Elles sont le lien entre chaque moment de la journée au sein de l'école.

Par son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'encadrement s'engage à :

- Veiller au bien-être des enfants
- Être en contact permanent des enfants
- Être à l'écoute des enfants, attentif, disponible et actif,
- Permettre la découverte, le savoir-faire, le savoir-être,
- Respecter le choix des enfants, dans la mesure du possible
- Développer le lien avec les familles,
- Communiquer toutes informations concernant les enfants au responsable de l'accueil,
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Avoir une attitude correcte,
- Utiliser un langage choisi,
- Avoir connaissance des fiches sanitaires des enfants
- Respecter les horaires,
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence,
- Respecter les règles de vie propres à chaque école.
- Avoir une tenue correcte et adaptée à la pratique de son activité.

L'animateur est un repère pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité.

C. Articulation et bilan

V. Articulation avec les autres dispositifs

Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :

Projet Éducatif Global (PEG) est en cours d'élaboration. LE PEG est un outil permettant aux différents acteurs locaux du territoire (associations culturelles, sportives et autres œuvrant dans le domaine de la jeunesse, ALSH, écoles, collège) de proposer des actions en direction du public des 0-25 ans en collaboration avec les partenaires tels que la CAF, la DDCS et l'Éducation Nationale. Le PedT pourra être réactualisé selon les nouvelles orientations du PEG. Si tel est le cas, il sera à nouveau soumis à validation.

Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016 – 2019, il est signé entre la Ville et la CAF, sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des jeunes de moins de 18 ans mais également de contribuer à l'épanouissement des jeunes et à leur intégration par diverses actions d'apprentissage et de responsabilisation.

Tranche d'âge : 0-17 ans

Convention territoriale intercommunale 2015-2020 : déclinaison locale du contrat de ville métropolitain 2015-2020, la convention territoriale intercommunale du quartier Champ de Courses fixe les objectifs opérationnels et les actions à mettre en œuvre en faveur des habitants de ce quartier prioritaire.

Articulation avec les activités proposées dans le cadre du périscolaire : adaptation des activités périscolaires pour maintenir l'équilibre des enfants et ne pas les fatiguer.

Articulation avec les ALSH dans le contenu des activités.

Le PEDT étant construit en concertation avec les acteurs de l'Éducation Nationale et les acteurs du périscolaire et des centres de loisirs, il s'articule et répond parfaitement à l'objectif de complémentarité (projets des écoles et projets pédagogiques).

Autres :

Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est l'instance de coordination locale des politiques et actions menées en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

L'AGENDA 21, 2ème programme d'actions 2017-2020, regroupe l'ensemble des actions de développement durable à mener sur la commune. Ces actions sont issues d'un long travail de concertation et de diagnostic afin d'être au plus proche des réalités et besoins du territoire.

VI. Bilan

a. *Effets attendus*

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

- **Connaissances** : Se repérer dans l'espace, savoir comparer, reconnaître, Découverte d'activités en nombre et variées (jusqu'à 10 activités dans l'année), dans des domaines différents du quotidien des enfants.
- **Compétences** : Bien être de l'enfant en groupe, s'adapter à des intervenants variés. Grâce aux activités proposées, développement de compétences sous une autre forme que celle développée en classe par le jeu, le sport, l'art, la culture, le développement durable, voire acquisition d'autres compétences.
- **Comportement** : Assiduité, attention du jeune, concentration pendant l'activité, respect d'autrui, respect des biens. Implication accrue des enfants dans leur vie quotidienne, sur les temps scolaires, péri et extrascolaires.

b. *Modalités d'évaluation du PEDT*

Suivi et évaluation :

Le suivi du PEDT est nécessaire. En effet, il est important de s'assurer de la cohérence de la politique éducative sur le territoire.

Le Forum de l'Éducation, réuni en début et en fin d'année permettra à tous les acteurs d'exposer les différentes actions répondant aux objectifs du présent PEDT et d'en faire le bilan en fin d'année.

L'évaluation du PEDT est fondamentale, elle va permettre:

- de faire vivre le projet
- de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des actions au regard des objectifs du projet éducatif de territoire et des effets attendus
- d'adapter et de faire évoluer le projet
- de tirer des conclusions sur les actions mises en place et d'anticiper les effets d'actions futures

Périodicité :

Le bilan – évaluation du PEDT sera effectué une fois par an, en fin d'année scolaire.

Indicateurs retenus :

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'ateliers ou de parcours proposés sur les temps périscolaires.
- Effectifs: nombre d'inscrits
- Nombre d'animateurs ayant bénéficié d'une formation

Indicateurs qualitatifs :

- Bilan des intervenants (aboutissement des projets, valorisation) et des animateurs.
- Renouvellement des ateliers / aboutissement des parcours
- Evolution et implication de l'enfant: intégration des règles, qualité de l'écoute, de l'attention et de la compréhension, degré et qualité de la participation, degré de satisfaction des élèves, ...

Outils de l'évaluation:

- Tableaux et listes de présence
- Plannings d'activité

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

En fonction des remarques formulées par le comité de suivi, le projet éducatif territorial pourra être modifié, par avenant, avant sa date d'échéance, ou reconduit après une année de fonctionnement sur la base de trois années.

Durée du PEDT:

La durée du PEDT est fixée à 3 ans. Il pourra être réactualisé dès la validation du projet éducatif global selon les nouvelles orientations de celui-ci. A la fin de chaque année une évaluation sera opérée afin de définir d'éventuelles actions correctives.

Conclusion:

Le PEDT définit les grandes priorités communes en matière d'éducation. Cela suppose l'identification des principales difficultés et forces du territoire, la présentation des caractéristiques du public scolaire et l'inventaire de l'offre éducative existante; ceci est possible grâce à une analyse et un travail partenarial, des objectifs communs et partagés.

La Ville s'appuie sur la coopération de tous pour faire évoluer ce projet en provoquant des rencontres régulières si besoin.

Annexe:

Plan mercredis

COORDINATION DU PROJET

- **Elu référent** : Dominique VINCENT, adjoint au Maire délégué à la Jeunesse
- **Service porteur** : Direction de l'éducation des sports et de la jeunesse.
- **Correspondant** : Arnaud FREYNET, Directeur de l'éducation des sports et de la jeunesse.
- **Adresse électronique** : a.freynet@mairie-le-bouscat.fr
- **Adresse mairie**: Hôtel de Ville – BP 20045 – 33491 LE BOUSCAT CEDEX
- **Téléphones** : 05 57 22 26 66 – 05 57 22 26 34

Dates et signatures :

Monsieur le maire du Bouscat,

Monsieur le directeur académique des services
de l'éducation nationale,

Monsieur le directeur de la caisse d'allocations
familiales,

Monsieur le préfet de la gironde,